

Fiche technique de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.03.2008

Révision: 01.06.2007

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit Eurolan FK Inject Komp.B

Numéro de la fiche technique de sécurité: 49PD10578-b/12

Emploi de la substance / de la préparation Durcisseur

Producteur/fournisseur :

maxit France s.a.s
4 rue de Mulhouse
Boîte Postale 27
F-68180 Horbourg-Wihr
Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80
Télécopie ++33(0)3 89 20 10 92
email: ralf.huckert@maxit.fr

Renseignements en cas d'urgence :

maxit France s.a.s
Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80

2 Identification des dangers

Principaux dangers:



C Corrosif

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

R 21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

R 34 Provoque des brûlures.

R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Système de classification :

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

3 Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique

Description : Durcisseur de résine composite à base d'amines et de polyamines

Composants dangereux :

CAS: 2855-13-2 EINECS: 220-666-8	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine C, Xn; R 21/22-34-43-52/53	25 - 50%
CAS: 25620-58-0	Triméthylhexan-1,6-diamin C, Xn; R 22-34-43-52/53	25 - 50%
CAS: 100-51-6 EINECS: 202-859-9	Alcool benzylique Xn; R 20/22	10 - 20%
CAS: 69-72-7 EINECS: 200-712-3	Acide salicylique Xn, Xi; R 22-41	5 - 10%

(suite page 2)

Fiche technique de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.03.2008

Révision: 01.06.2007

Nom du produit Eurolan FK Inject Komp.B

(suite de la page 1)

Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Eloigner sans retard la personne accidentée de la zone dangereuse. En cas d' indisposition du patient, consulter un médecin et lui présenter cette fiche technique.

après inhalation :

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

après contact avec la peau :

Tamponner les parties touchées de la peau avec du coton ou de la cellulose, puis laver soigneusement à l'eau et avec un produit de nettoyage doux.

Recourir à un traitement médical

après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Recourir à un traitement médical

Indications destinées au médecin :**Traitement** En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac additionné de charbon actif

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction:CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.**Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés:**

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Oxyde d'azote (NO_x)

Monoxyde de carbone (CO)

Ammoniac (NH₃)**Équipement spécial de sécurité :**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Porter un vêtement de protection totale

Autres indications:

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Les précautions individuelles:

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

(suite page 3)

Fiche technique de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.03.2008

Révision: 01.06.2007

Nom du produit Eurolan FK Inject Komp.B

(suite de la page 2)

Mesures pour la protection de l'environnement :

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Le produit ne doit pas parvenir dans les eaux, la canalisation ou la terre.

Méthodes de nettoyage/récupération :

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

7 Manipulation et stockage

Manipulation :
Précautions à prendre pour la manipulation:

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

Stockage :
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Stocker dans un endroit frais.

Indications concernant le stockage commun :

Ne pas conserver avec les agents de réduction

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation

Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).

Ne pas stocker avec les aliments.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

Température de stockage recommandée : 5-30°C.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires:

La TRGS 900 (Liste Mak) en vigueur a servi de base lors de l'élaboration ou du remaniement de cette fiche technique de sécurité.

Equipement de protection individuel :
Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Après le traitement de ce produit, utiliser une crème revitalisante pour la peau.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Protection respiratoire :

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

(suite page 4)

Fiche technique de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.03.2008

Révision: 01.06.2007

Nom du produit Eurolan FK Inject Komp.B

(suite de la page 3)

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre provisoire:

Filtre AX.

Protection des mains :

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Butylcaoutchouc

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

Indications générales.

Forme :	liquide
Couleur :	Transparent
Odeur :	aminée

Changement d'état

Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	>205°C (DIN)

Point d'inflammation: > 100°C (DIN ISO 2592)

Température d'inflammation : ca.400°C (DIN 51794)

Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Pression de vapeur à 20°C: ca. 2,0 hPa (DIN 51640)

Densité à 20°C: 1,1 g/cm³ (DIN 51757)

Masse volumique: Non applicable.

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :

insoluble

valeur du pH: Non applicable.

Viscosité :

dynamique : Non déterminé.

cinématique : Non déterminé.

(suite page 5)

Fiche technique de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.03.2008

Révision: 01.06.2007

Nom du produit Eurolan FK Inject Komp.B

(suite de la page 4)

Test de séparation des solvants : Non déterminé.

Indications complémentaires Aucune.

10 Stabilité et réactivité

Décomposition thermique / Conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

Réactions dangereuses

Réactions aux agents d'oxydation puissants

Réactions aux acides

Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

Toxicité aiguë :
Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Composant	Type	Valeur	Espèce
2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine			
Oral	LD50	1030 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	1840 mg/kg (rabbit)	
25620-58-0 Trimethylhexan-1,6-diamin			
Oral	LD50	910 mg/kg (rat)	
100-51-6 Alcool benzylique			
Oral	LD50	1230 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	2000 mg/kg (rabbit)	
Inhalatoire	LC50/4 h	4178 mg/l (rat)	
69-72-7 Acide salicylique			
Oral	LD50	891 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	> 2000 mg/kg (rabbit)	

Effet primaire d'iritation :
de la peau : Effet corrosif sur la peau et les muqueuses.

des yeux : Effet fortement corrosif.

Sensibilisation : Sensibilisation possible par contact avec la peau.

Indications toxicologiques complémentaires :

L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

Nocif

Corrosif

Sensibilisation Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

12 Informations écologiques

Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité) :
Autres indications : Le produit est difficilement biodégradable.

(suite page 6)

Fiche technique de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.03.2008

Révision: 01.06.2007

Nom du produit Eurolan FK Inject Komp.B

(suite de la page 5)

Comportement dans des compartiments de l'environnement :
Mobilité et potentiel de bio-accumulation :
2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

Bioakkumulation	0,79 log Pow (-)
-----------------	------------------

100-51-6 Alcool benzylique

Bioakkumulation	1,1 log Pow (-)
-----------------	-----------------

69-72-7 Acide salicylique

Bioakkumulation	2,21 log Pow
-----------------	--------------

Effets écotoxiques :
Toxicité aquatique :
Type d'essai Concentration active Méthode Evaluation
2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

EC 10/18h	1120 mg/l (pseudomonas putida)
EC50/24h	42 mg/l (Daphnia magna (großer Wasserfloh))
EC50/72h	37 mg/l (scenedesmus subspicatus (Alge))
LC50/48h	185 mg/l (Leuciscus idus (Goldorfe))
LC50/96h	110 mg/l (Brachydanio rerio (Zebrabärbling))

25620-58-0 Trimethylhexan-1,6-diamin

EC 10/16h	72 mg/l (pseudomonas putida)
EC50/24h	31,5 mg/l (Daphnia magna (großer Wasserfloh))
EC50/72h	29,5 mg/l (scenedesmus subspicatus (Alge))
LC0/48h	150 mg/l (Leuciscus idus (Goldorfe))
LC50/48h	174 mg/l (Leuciscus idus (Goldorfe))

100-51-6 Alcool benzylique

EC 10	400 mg/l (pseudomonas putida)
EC50/24h	400 mg/l (Daphnia magna (großer Wasserfloh))
EC50/96h	640 mg/l (scenedesmus quadricauda (Alge))
LC50/48h	645 mg/l (Leuciscus idus (Goldorfe))
LC50/96h	10 mg/l (Lepomis macrochirus (Sonnenbarsch))
	460 mg/l (Pimephales promelas (Elritze))

69-72-7 Acide salicylique

EC50/24h	180 mg/l (Daphnia magna (großer Wasserfloh))
----------	--

Comportement dans les stations d'épuration:
Type d'essai Concentration active Méthode Evaluation
100-51-6 Alcool benzylique

EC 50 (3h)	79 mg/l (scenedesmus quadricauda (Alge))
------------	--

Autres indications :
100-51-6 Alcool benzylique

BSB (5)	1550 mg O2/g (-)
---------	------------------

Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Nocif pour les organismes aquatiques.

(suite page 7)

Fiche technique de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.03.2008

Révision: 01.06.2007

Nom du produit Eurolan FK Inject Komp.B

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

(suite de la page 6)

13 Considérations relatives à l'élimination

Produit :
Recommandation :

Après mélanger avec le composant résineux, remettre une partie dans le conteneur du durcisseur, bien mélanger et reverser cette masse. Les produits à base de résine époxy qui ont durci ne sont pas déchets nécessitant une surveillance particulière et peuvent être éliminés, en règle générale, comme des déchets industriels appertentés qux déchets domestiques.

Catalogue européen des déchets

07 02 08 autres résidus de réaction et résidus de distillation

Emballages non nettoyés :
Recommandation :

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :

Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :
Indice Kemler :

8 (C7) Matières corrosives.

No ONU:

80

Groupe d'emballage :

2735

Etiquette de danger

III

Désignation du produit :

8

2735 POLYAMINES LIQUIDES, CORROSIVES,
N . S . A . (I S O P H O R O N E D I A M I N E ,
TRIMÉTHYLHEXAMÉTHYLÈNEDIAMINES)

Transport maritime IMDG/GGVSee ((ordonnance sur le transport de produits dangereux - mer) :

Classe IMDG/GGVmer :

8

No ONU:

2735

Label

8

Groupe d'emballage :

III

No EMS :

F-A,S-B

(suite page 8)

Fiche technique de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.03.2008

Révision: 01.06.2007

Nom du produit Eurolan FK Inject Komp.B

(suite de la page 7)

Marine Pollutant:**Désignation technique exacte :**

Non

POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.
(I S O P H O R O N E D I A M I N E ,
TRIMETHYLHEXAMETHYLENEDIAMINES)**Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :****Classe ICAO/IATA :**

8

No ID UN :

2735

Label

8

Groupe d'emballage :

III

Désignation technique exacte :POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.
(I S O P H O R O N E D I A M I N E ,
TRIMETHYLHEXAMETHYLENEDIAMINES)

15 Informations réglementaires

Marquage selon les directives CEE :

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :

C Corrosif

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

Trimethylhexan-1,6-diamin

Phrases R :

21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

34 Provoque des brûlures.

43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S :

2 Conserver hors de portée des enfants.

23 Ne pas respirer la vapeur.

24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à grande eau.

36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

(suite page 9)

Fiche technique de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.03.2008

Révision: 01.06.2007

Nom du produit Eurolan FK Inject Komp.B

(suite de la page 8)

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases R importantes:

20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.

21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

22 Nocif en cas d'ingestion.

34 Provoque des brûlures.

41 Risque de lésions oculaires graves.

43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Service établissant la fiche technique de sécurité: Département sécurité du produit**Contact :** Monsieur Gilles Weber, Téléphone: ++33(0)3 89 20 10 93

F